

Fédération
Française **Roller**
& **Skateboard**



Règlement Particulier des Compétitions Roller Soccer

Approuvé par vote du Conseil d'Administration du 30.06.2022

1. Championnat sénior

Ce championnat est accessible aux licenciés :

- séniors
- U18 avec simple surclassement
- U17 avec surclassement séniors

1.1 Formule de la compétition

Le championnat de France séniors se déroule sous deux phases combinées comportant au minimum 4 équipes :

- Phase courante sous forme de plateaux en matchs Aller/Retour et en format standard
- Phase finale :
 - o Demi-finale sous forme de plateaux avec les équipes classées de 1 à 4 de la phase courante en format éliminatoire
 - o Finale opposant les équipes classées 1 et 2 du plateau de demi-finale sous forme de matchs Aller/Retour en format éliminatoire
- Phase de playdown :
 - o Un plateau opposant les équipes éliminées à la fin de la phase courante et les équipes classées 3 et 4 du plateau de demi-finale en format éliminatoire.
 - o S'il n'y a pas d'équipes éliminées de la phase courante, alors le playdown se jouera sous forme de matchs Aller/Retour en format éliminatoire.

1.2 Heure des rencontres

Pour la phase courante, les plannings sont fixés par la commission sportive et s'étendront sur les créneaux suivants :

- Le samedi de 14h à 21h
- Le dimanche entre 10h et 18h.

Pour la phase finale :

- Pour la demi-finale : les plannings sont fixés par la commission sportive et s'étendront sur les mêmes créneaux que la phase courante.
 - Pour la finale, les coups d'envoi sont fixés par les clubs organisateurs dans le respect des créneaux de la phase courante.
 - Pour les playdown : les plannings sont fixés par la commission sportive et s'étendront sur les mêmes créneaux que la phase courante.

1.3 Equipements sportifs

A. Seuls les équipements sportifs satisfaisant aux critères de qualification fixés pour la catégorie sénior sont admis pour organiser les rencontres du championnat séniors. Cf article 6.2 du règlement

C. Toute équipe ne disposant pas d'un équipement sportif répondant aux critères ci-dessus peut proposer un autre lieu de rencontre y répondant.

1.4 Tenues

Chaque équipe doit se conformer aux règles vestimentaires (maillots domiciles et extérieurs) cf article 4.2 équipements des joueurs.

1.5 Arbitrage

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du club organisateur de la rencontre.

2. Championnat U18

Ce championnat est accessible aux licenciés :

- U18
- U13 avec simple surclassement
- U12 avec surclassement U18

1.1 Formule de la compétition

Le championnat de France U18 se déroule sous deux phases combinées comportant au minimum 4 équipes :

- Phase courante sous forme de plateaux en matchs Aller/Retour et en format standard
- Phase finale : le format reste à définir en fonction du nombre de clubs participants

2.2 Heure des rencontres

Pour la phase courante, les plannings sont fixés par la commission sportive et s'étendront sur les créneaux suivants :

- Le samedi de 16h à 21h
- Le dimanche entre 9h et 16h.

Pour la phase finale :

- Pour la demi-finale : les plannings sont fixés par la commission sportive et s'étendront sur les mêmes créneaux que la phase courante.
 - Pour la finale, les coups d'envoi sont fixés par les clubs organisateurs dans le respect des créneaux de la phase courante.
 - Pour les playdown : les plannings sont fixés par la commission sportive et s'étendront sur les mêmes créneaux que la phase courante

2.3 Equipements sportifs

A. Seuls les équipements sportifs satisfaisant aux critères de qualification fixés pour la catégorie U18 sont admis pour organiser les rencontres du championnat séniors. Cf article 6.2 du règlement

C. Toute équipe ne disposant pas d'un équipement sportif répondant aux critères ci-dessus peut proposer un autre lieu de rencontre y répondant.

2.4 Tenues

Chaque équipe doit se conformer aux règles vestimentaires (maillots domiciles et extérieurs) cf article 4.2 équipements des joueurs.

2.5 Arbitrage

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du club organisateur de la rencontre.

3. Championnat U13

Ce championnat est accessible aux licenciés :

- U13
- A partir de U8 avec simple surclassement

1.2 Formule de la compétition

Le championnat de France U13 se déroule sous deux phases combinées comportant au minimum 4 équipes :

- Phase courante sous forme de plateaux en matchs Aller/Retour et en format standard
- Phase finale : Le format reste à définir en fonction du nombre de clubs engagés

3.2 Heure des rencontres

Pour la phase courante, les plannings sont fixés par la commission sportive et s'étendront sur les créneaux suivants :

- Le samedi de 13h à 17h
- Le dimanche entre 9h et 16h

3.3 Equipements sportifs

A. Seuls les équipements sportifs satisfaisant aux critères de qualification fixés pour la catégorie U18 sont admis pour organiser les rencontres du championnat séniors. Cf article 6.2 du règlement

B. Toute équipe ne disposant pas d'un équipement sportif répondant aux critères ci-dessus peut proposer un autre lieu de rencontre y répondant.

3.4 Tenues

Chaque équipe doit se conformer aux règles vestimentaires (maillots domiciles et extérieurs) cf article 4.2 équipements des joueurs.

3.5 Protections

Pour la catégorie U13 le port des protections (cf 4.2.2 du règlement) est strictement obligatoire. Si un joueur ne possède pas les protections requises, il ne pourra en aucun cas disputer la rencontre.

L'arbitre devra procéder à une vérification en début de match.

3.6 Arbitrage

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du club organisateur de la rencontre.

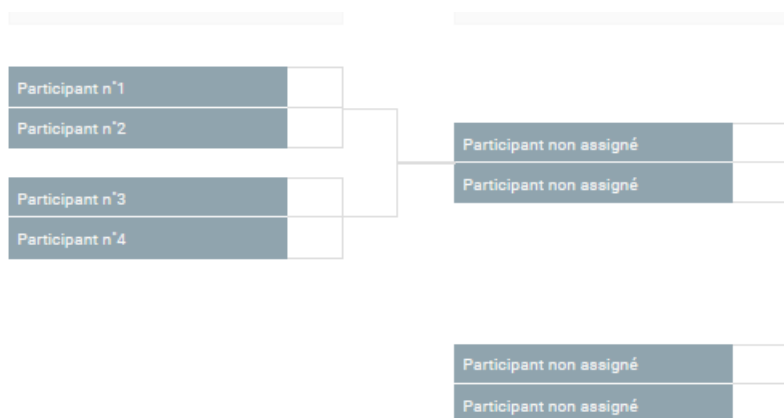
4. Coupe de France Senior

Cette coupe est accessible aux équipes constituées de licenciés :

- séniors
- U18 avec simple surclassement
- U17 avec surclassement séniors

4.1 Formule de la compétition

La coupe de France séniors se déroule sous forme de match à élimination directe avec un minimum de 4 équipes.



Une petite finale sera organisée avec les perdants des ½ finales.

4.2 Heure des rencontres

Les plannings sont fixés par la commission sportive et s'étendront sur les créneaux suivants :

- Le samedi de 14h à 21h
- Le dimanche entre 10h et 18h.

4.3 Equipements sportifs

A. Seuls les équipements sportifs satisfaisant aux critères de qualification fixés pour la catégorie senior sont admis pour organiser les rencontres du championnat séniors. Cf article 6.2 du règlement

C. Toute équipe ne disposant pas d'un équipement sportif répondant aux critères ci-dessus peut proposer un autre lieu de rencontre y répondant.

4.4 Tenues

Chaque équipe doit se conformer aux règles vestimentaires (maillots domiciles et extérieurs) cf article 4.2 équipements des joueurs.

4.5 Arbitrage

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du club organisateur de la rencontre.